

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR  
 PROCÈS-VERBAL DE SOUTENANCE DE THÈSE

Nom et Prénom : PICASARRI-ARRIETA LUCAS Date de naissance : 23 janvier 1998  
 Doctorat : INFORMATIQUE  
 Titre de la thèse : Coloration de Graphes Dirigés  
 Ecole Doctorale : STIC - Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication  
 Unité de recherche : INRIA INRIA - Combinatoire, Optimisation et Algorithmes pour les Télécommunications  
 Direction de la thèse : Frederic HAVET  
 Lieu de soutenance : Inria Sophia Antipolis Méditerranée, 2004 route des Lucioles, 06902 Sophia Antipolis, France  
 Date et heure : 18 juin 2024 à 14h00  
 Soutenance  PUBLIQUE  À HUIS-CLOS  
 Cotutelle de thèse :  OUI  NON

Président du jury \* : Stéphan THOMASSÉ (À COMPLÉTER)

Le jury prononce:

- l'admission du candidat au titre de docteur de l'Université Côte d'Azur  
 l'ajournement du candidat

A l'issue de la soutenance Monsieur PICASARRI-ARRIETA LUCAS a prêté serment \*\* :  Oui  Non

**La Direction de la thèse ne signe en aucun cas le procès-verbal de soutenance.**  
**Pour être valides, les documents de soutenance ne doivent pas être modifiés.**

Civilité, NOM, Prénom	Fonction	Titre	Visio conférence	Signature
M. Anders YEO	Rapporteur	Professor	NON	
M. Alexander SCOTT	Rapporteur	Professor	OUI	
M. Louis ESPERET	Rapporteur	Directeur de recherche	OUI	
M. Stéphane BESSY	Co-encadrant de these	Professeur des universités	NON	
Mme Marthe BONAMY	Examinateuse	Chargée de recherche	OUI	
M. Ararat HARUTYUNYAN	Examinateur	Maître de conférences	NON	
M. Stéphan THOMASSÉ	Examinateur	Professeur des universités	NON	

\* Article 18 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : « *Les membres du jury désignent parmi eux un président. Le président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent.* »

Arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités pour la désignation des membres du conseil national des universités, modifié par l'arrêté du 19 février 2007 : « *Un maître de conférences HDR ou chargé de recherche HDR n'est pas assimilé professeur des universités.* »

Le président du jury est mandaté pour signer le procès-verbal de soutenance et le rapport de soutenance pour toute personne ayant une dérogation pour participation en visioconférence.

\*\* En application de l'article L612-7 du code de l'éducation, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche mettent en œuvre, dans le cadre des soutenances de leurs doctorantes et doctorants, une prestation de serment d'intégrité scientifique.

Article 19bis de l'arrêté du 26 août 2022 de la formation doctorale modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 : « *A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement, en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.* »

Nom et prénom du doctorant : PICASARRI-ARRIETA LUCAS

Titre de la thèse : Coloration de Graphes Dirigés

École Doctorale : STIC - Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication

Date de la soutenance : 18 juin 2024

Président du jury : Stéphan THOMASSÉ (À COMPLÉTER)

Nombre de pages du rapport : 1

Membres du jury : 8

Nom	Signature	Nom	Signature
Frédéric HAVET		Anders YEO	
Alexander SCOTT		Louis ESPERET	
Stéphane BESSY		Marthe BONAMY	
Ararat HARUTYUNYAN		Stéphan THOMASSÉ	

Les membres du jury attestent avoir pris connaissance de l'intégralité du rapport. La Direction de la thèse atteste ne pas avoir pris part à la décision. Si le rapport comporte plusieurs pages ou s'il est rédigé sur un document distinct, il devra être paraphé sur chaque page et signé par le Président du jury. Enfin, si le rapport est rédigé dans une langue étrangère, la traduction française devra apparaître sur ce même document.

Dans un exposé très soigné, Lucas Picasarri-Arrieta a présenté ses travaux sur la coloration de graphes orientés. Il a réussi à couvrir les nombreux résultats obtenus durant sa thèse. Il a également pris le temps de se concentrer sur un algorithme particulier et d'en exposer les points techniques principaux.

Il a su répondre avec enthousiasme aux nombreuses questions du jury allant de considérations techniques jusqu'à des perspectives portant sur ses récents travaux.

Avant des résultats qu'il a obtenus dans le domaine de la coloration et des nombreuses questions qu'il a su résoudre, le jury est unanimement convaincu que Lucas est promis à un bel avenir d'enseignant-rechercheur ou de chercheur.

Pour toutes ces raisons, le jury lui décerne le titre de docteur en informatique de l'Université Côte d'Azur.